



Commune de PFULGRIESHEIM
Séance 21 février 2020

Membres présents : Le Maire, André JACOB et Mmes et M. les conseillers municipaux Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Michèle MEHN, Elodie ROTH

Absente excusée : Mme Stéphanie MICHEL

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures. Le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS BUDGETAIRES CONCERNANT LE BUDGET COMMUNAL ET LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU LEVANT

1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019
2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019
3. AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BUDGET PRIMITIF 2020

M. le Maire présente, à l'appui des documents qui ont été remis à chaque membre, les résultats du compte administratif 2019 pour le budget communal et le budget annexe du lotissement du Levant, arrêtés comme suit en € :

BUDGET COMMUNAL
EXERCICE 2019

	en €
Section de fonctionnement	
dépenses (mandats émis sur l'exercice)	590 822,13
recettes (titres émis sur l'exercice)	987 842,64
<u>excédent de fonctionnement</u>	397 020,51
Section d'investissement	
dépenses (mandats émis sur l'exercice)	195 434,17
recettes (titres émis sur l'exercice)	260 060,79
<u>excédent d'investissement</u>	64 626,62
<u>Résultat de l'exercice 2019</u>	461 647,13
<u>excédent d'investissement 2018</u>	398 920,15
Résultat 2019	860 567,28

BUDGET LOTISSEMENT DU LEVANT
EXERCICE 2019

	en €
Section de fonctionnement	
dépenses (mandats émis)	179 450,11
recettes (titres émis)	0,00
<u>déficit de fonctionnement</u>	-179 450,11
Résultat de l'exercice 2018	179 450,11
Résultat 2019	0,00

Le conseil municipal :

à l'unanimité, pour le budget communal et le budget annexe « Lotissement du Levant »

- décide d'approuver le compte administratif 2019, le Maire s'étant retiré avant le vote,
- décide d'approuver le compte de gestion 2019,
- et statuant ensuite sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

à l'unanimité, pour le budget communal :

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au compte administratif 2019 et s'établissant à 397 020.51 €
 - * **en recettes d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2020** 397 020.51 €
- et de reporter l'excédent d'investissement cumulé au compte administratif 2019 et s'établissant à 463 546.77 €
(excédent 2018 à 398 920.15 €
+ excédent 2019 à 64 626.62 €)
 - * **en recettes d'investissement au compte 001 au budget primitif 2020** 463 546.77 €

4. DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU LEVANT »

Le résultat de clôture 2019 du budget annexe « Lotissement du Levant » est nul, suite au transfert intégral de l'excédent 2018 au budget primitif 2019 du budget communal. Dans ces conditions et étant donné qu'il n'y a plus d'opérations comptables à passer sur ce budget en 2020, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prononcer sa clôture au 31 décembre 2019.

5. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Opération : une rose, un espoir 2020

Une demande de participation financière au titre de l'achat des roses dans le cadre de l'opération « une rose, un espoir » a été faite par la section associative de la Zorn. Pour mémoire, la commune de Pfulgiesheim participe chaque année à cette action caritative au profit de la Ligue contre le Cancer et finance l'achat des roses pour le village qui s'élève à 162 € pour l'opération 2020. Cette année, trois autres communes du Kochersberg participent à cette manifestation. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité et par délibération, prend en charge le coût d'achat des roses par le versement d'une subvention de 162 € à l'association « Une rose, un espoir » du secteur de la Zorn.

Subvention exceptionnelle à l'association « La Cabane des Acacias »

Dans le cadre des fêtes du carnaval, le Maire propose d'offrir aux enfants fréquentant la garderie de l'après-midi le goûter du mardi 12 février 2020. Le montant des achats étant estimé à 60 €, il est décidé de verser une subvention exceptionnelle de 60 € à l'association la Cabane des Acacias en charge du fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Subvention exceptionnelle à l'Harmonie Concordia de Pfulgiesheim pour l'achat d'une batterie

Le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle faite à la commune par l'Harmonie Concordia de Pfulgiesheim en vue de l'acquisition d'une nouvelle batterie au prix de 3 541 € TTC. Après discussions, il est proposé de verser à l'association une subvention conséquente représentant 60 % du coût TTC arrêtée à la somme de 2 125 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce point par délibération.

DIVERS

Rachat du terrain bâti au 1 rue d'Offenheim

Le Maire informe l'assemblée que le Service des Domaines a estimé la valeur vénale du terrain bâti du 1 rue d'Offenheim comprenant 2.95 ares de terrain classés en zone urbanisée (UB) ainsi que le bâtiment abritant les locaux de l'ancienne agence du Crédit Mutuel. Il sollicite et obtient l'accord du conseil municipal pour engager des négociations avec le Président du Crédit Mutuel de Lampertheim en vue du rachat du bien par la commune.

Domiciliation de deux associations en Mairie : La Cabane des Acacias, Aux prés de nos enfants

Deux demandes ont été reçues par la commune en vue d'accorder une domiciliation administrative (c'est-à-dire une adresse postale) aux associations locales : La Cabane des Acacias en charge du fonctionnement de la garderie périscolaire dans la commune et « Aux prés de nos enfants » qui organise les manifestations festives pour les enfants des écoles de Pfulgriesheim. Pour faciliter leur gestion administrative interne, ces associations souhaitent domicilier leur siège en Mairie et pouvoir disposer d'une boîte aux lettres individuelle à cette adresse. Le conseil municipal donne son accord à la domiciliation postale des deux associations à l'adresse de la Mairie au 3 Place de la Mairie mais ne se prononce pas pour l'instant sur la demande de mise en place de boîtes aux lettres individuelles.

Revalorisation des frais de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération de réaménagement de la RD 64 rue d'Offenheim

Le Maire rappelle que les frais de maîtrise d'œuvre ont été actés par délibération du 22 mars 2019 à hauteur de 10 800 € HT soit 12 960 € TTC pour le programme des travaux de voirie et d'éclairage public de 240 000 € HT à réaliser dans la rue d'Offenheim, RD64. A ce jour, les travaux prévisionnels définitifs sont arrêtés 508 000 € HT, comprenant la part communale (lot 1 voirie et lot 2 éclairage public) et la part départementale pour la réfection de la chaussée de la RD64. Dans ces conditions, le maître d'œuvre M2I sollicite le réajustement de ses honoraires pour mener à bien le reste de sa mission (aide à la passation des marchés, suivi du chantier jusqu'à la réception des travaux) par avenant portant le marché de 10 800 € HT à 23 179.50 € HT soit 27 815.40 € TTC. Le Maire informe qu'il a négocié avec le maître d'œuvre et obtenu un accord pour un avenant à 18 550 € HT soit 22 260 € TTC qu'il soumet à l'avis du conseil municipal. Le conseil municipal émet un avis favorable à cet avenant qui sera signé par le Président du SIVOM La Souffel mandaté par la commune pour la réalisation de l'opération de voirie de la RD64.

Travaux complémentaires au cimetière communal

Le Maire annonce que les travaux d'aménagement de la partie basse du cimetière ont commencé depuis le 6 février. Il serait opportun de profiter de la présence de la société SATER, titulaire du marché, pour faire procéder à des travaux complémentaires hors marché sur la partie haute du cimetière du côté de la RD64, à savoir le remplacement des enrobés de l'allée centrale. Le devis de SATER d'un montant de 11 408.40 € TTC est accepté par l'assemblée. Par ailleurs, la société interviendra également ponctuellement pour remplacer la grille d'avaloir défectueuse devant la propriété du 25 rue Principale.

Construction d'un mur de soutènement dans la rue de la Montée

Le Maire expose que le terrain du 10a rue de la Montée est grevé d'une servitude, sous la forme d'un emplacement réservé (ER 8 au Plan local d'Urbanisme intercommunal) de 1 m de large sur 40 m de long en bordure de la voie publique. Le terrain ayant été racheté, le nouveau propriétaire envisage de faire des aménagements paysagers et se dit prêt à céder le recul de voirie à la commune à condition qu'un ouvrage de sécurité (mur de soutènement) soit édifié par la commune en limite de son domaine privé pour retenir la terre. Le Maire se déclare favorable à l'élargissement de la rue de la Montée et à la dépense de voirie (importante) qui en résulterait pour la commune, étant donné l'importance stratégique de cette rue dans la desserte du futur lotissement Les Hauts de Pfulgriesheim et de la zone IAUA située dans la partie terminale de la rue. Toutefois aucune décision n'est prise pour l'instant.

Encaissement de deux chèques d'indemnités de sinistre

Deux chèques d'indemnités de sinistre ont été encaissés par la commune conformément à la délibération du 26 juin 2015 autorisant le Maire à accepter, pendant la durée de son mandat, les indemnités de sinistres versées par les compagnies d'assurance pour le compte de la commune :

- soit un chèque de 3 151 € correspondant à un règlement partiel du sinistre du 1^{er} novembre 2019 au cours duquel un lampadaire d'éclairage public a été renversé au carrefour Mairie, devant la propriété du 21 rue Principale, le solde de 1 445 € sera perçu sur envoi de la facture définitive acquittée à l'assureur de la commune ;
- soit un chèque de 8 178 € pour financer les travaux de réfection de la voirie au carrefour RD 31 rue Principale avec la rue de la Moutarde endommagée par une coulure de béton liquide en août 2019.

Les travaux nécessaires seront réalisés à court terme.

Convention de mise à disposition gratuite du foyer paroissial

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire du presbytère et du foyer paroissial situés au 16 rue Principale à Pfulgriesheim. Le foyer est mis à disposition de la paroisse protestante, qui est un établissement public du culte, pour la tenue des réunions ainsi que pour l'organisation des activités et des manifestations en lien avec les affaires paroissiales. Les droits et les obligations de chaque partie étaient stipulés dans une convention de 1995 qui est arrivée à échéance. Le conseil presbytéral par l'intermédiaire de sa Présidente, Madame la Pasteur Anne-Sophie HAHN demande la mise à disposition, à titre gratuit, des locaux dans le cadre d'une nouvelle convention dans laquelle les frais relatifs à l'entretien courant et au fonctionnement des locaux (eau, électricité, téléphone...) seront à charge de la paroisse et les grosses réparations au sens de l'article 606 du Code Civil seront assumées par la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du foyer paroissial, à titre gratuit, au profit de la paroisse protestante.

Réunion du jury de concours du 3 mars 2020 au Trèfle à Truchtersheim

Le Maire annonce que lors de la prochaine réunion du jury de concours du 3 mars 2020, trois candidats seront sélectionnés pour concevoir un projet avec plans et chiffrage en vue de la reconstruction de l'école maternelle de Pfulgriesheim et de la création d'un accueil périscolaire de 80 places.

Contrat d'entretien de la porte automatique de la salle des fêtes

Suite à l'arrêt de l'activité de la société DASI en charge de l'entretien annuel de la porte à ouverture automatique de la salle des fêtes, il est proposé de faire appel à la société PORTALP de Wittelsheim dans le cadre d'un contrat standard comportant deux visites périodiques par an, les pièces et la main-d'œuvre nécessaires en cas de réparation s'effectuant en sus sur devis accepté par la commune. La redevance annuelle révisable chaque année au 1^{er} janvier s'élève à 336 € TTC pour l'année 2020. Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet de contrat qui sera signé par le Maire dans le cadre de sa délégation de signature pour passer les marchés publics.

Elections municipales du 15 mars 2020

Pour finir le Maire sollicite la participation des conseillers municipaux pour les opérations de tenue du bureau de vote le dimanche 15 mars 2020 en Mairie. Le tableau des présences sera transmis à chaque conseiller municipal pour validation.

TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER rappelle l'organisation par l'Association Sportive de Pfulgriesheim de la traditionnelle marche populaire le dimanche 15 mars 2020.

Mme Liliane BAUER propose de mettre en place une signalétique sous forme de « bonhomme sandwich » supportant des informations importantes (dates de report des collectes des déchets ménagers, période d'inscription des enfants à l'école maternelle...). Elle informe les conseillers municipaux que les enfants de l'école élémentaires vont dessiner une nouvelle Marianne dans le cadre du passeport citoyen (voir PV du 8 novembre 2019).

Les riverains de la rue de la Vallée signalent que l'allumage et l'extinction des lampadaires d'éclairage public ne correspondent plus au cycle jour-nuit. Ce problème sera réglé avec l'installation d'une horloge astronomique dans l'armoire électrique alimentant le secteur, prévue dans le marché du remplacement du parc des luminaires « boule » notifié à la société S2EI le 15 janvier 2020.

M. Christian SCHNEIDER demande quelles sont les suites de l'accident de la circulation du 31 janvier 2020 au cours duquel un véhicule a déraciné un arbre à l'entrée de la RD 31. Des devis seront demandés à la société SATER de Soufflenheim pour le remplacement des bordures de voirie cassées et à M. Philippe PETITJEAN pour la plantation d'un nouvel arbre sur l'emplacement d'origine.

La séance est levée à 21 h 45.